PREMIERE ANNEE. — N. 14.

SAMEDI 1er JUILLET 1916.

Ce qu'il faut dire...

10 Centimes

PARAISSANT { A Paris, le Vendredi. En province, le Samedi.

ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS :
Un an..... 6 Fr. Six mois..... 3 Fr.
Trois mois..... 1 Fr. 50
ETRANGER : Un an..... 8 Fr.

RÉDACTEUR PRINCIPAL : SÉBASTIEN FAURE

RÉDACTION & ADMINISTRATION ;
PARIS — 69, Boulevard de Belleville, 69 — PARIS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL A L'ADMINISTRATEUR

SOMMAIRE :

Toujours les profiteurs de la Guerre..... SEBASTIEN FAURE.
Propos candides : Debout la femme !..... CANDIDE.
Voix paysanne ..... A. B. CROIX.
Communiqués non officiels..... GENERAL R. V.
Coups de trique..... LE POILU DE L'ARRIERE
L'Alarme ..... LE Dr ELOSU.
Notre deuxième numéro mensuel de propagande .....
La question des loyers..... MAITRE Z.
Un événement dans le monde parlementaire et dans le Parti Socialiste..... SEBASTIEN FAURE.
La vie chère..... WILSON.
Ce qui se dit, ce qui se fait..... GENOLD
Notes administratives. — Boite aux lettres.
Souscriptions .....
Dans les Syndicats.....

Toujours les Profiteurs de la Guerre [1]

J'ai annoncé que je citerai quelques-uns des nombreux *marchés en cours* qui garantissent aux bénéficiaires un profit abusif.

J'en pourrais citer beaucoup ; car, depuis que j'ai commencé cette série d'articles contre les *profiteurs de la guerre*, il n'est pas de jour où des amis connus ou inconnus ne m'apportent ou ne m'envoient des documents précis et facilement contrôlables sur le trafic coupable que couvrent les besoins de la défense nationale.

Mais je suis si certain que la Censure sabrerait impitoyablement les révélations de cette nature, que je ne me risque pas à les énumérer ici.

Et je me borne, une fois de plus, à citer textuellement le *Journal Officiel*.

(*Journal Officiel*, séance du 8 juin 1916, pages 1289 et 1290) :

M. Fernand Merlin. — Les quelques chiffres inédits que je vais vous citer vous indiqueront la nature de certains marchés depuis moins de six mois.

Les faits suivants s'appliquent à toute la France :

1° **Sabres-baïonnettes.** — Marché passé par le service des forges, pour 100.000 sabres-baïonnettes avec fourreau, pour le mousqueton modèle 92, au prix de 26 fr. 66, soit 2.666.000 fr.

Ces mêmes sabres sont fabriqués par une manufacture de l'Etat à 13 fr., avec 150 p. 100 de frais généraux, matière et usinage compris, 23.66—13=13.66.

Perte pour le Trésor : 1.200.000 fr.

2° **Bois de fusil noyer.** — La fabrication des armes de guerre exige une énorme consommation de bois de noyer.

Avant la guerre, ce bois était payé de 280 à 300 fr. le mètre cube.

Il a été payé par les établissements de la guerre 400, 430, et couramment 450 fr. le mètre cube. Le service de l'aviation, qui l'emploie également beaucoup, l'a payé 499 fr.

3° **Gaines relais.** — Plusieurs industriels en ont fourni des millions à 2.25, 4.75, 6 fr. pièce.

Voulez-vous un exemple en ce qui concerne ces gaines relais ? Plusieurs industriels en ont fourni des millions à 6 fr. 75 pièce.

Un sous-traitant les fabriquait à 1 fr. 90 et gagnait à ce prix 20 p. 100.

Le prix de revient réel de la gaine est de 1 fr. 50.

Calculez le bénéfice d'une usine, sur des millions de gaines.

4° **Caisses à munitions.** — On en a commandé plus d'un million à 25 fr., 23 fr. 75, 23 fr. 20, 19 fr. 75 et 18 fr.

Ces caisses, comptées au prix fort (en majorant les frais généraux de 3 fr. 50 par unité), reviennent au fabricant à 10 fr., telle que leur composition est imposée.

Pour un million et en prenant comme prix moyen 20 fr., il s'ensuit une perte pour le Trésor de 10 millions.

Un officier d'administration en a construit une à 6 fr.

Ces caisses contiennent douze bandes chargeurs de 25 cartouches chacune, soit 300 cartouches, tirées en une minute.

Je pourrais continuer à vous donner des chiffres sur les fusées d'obus, les obus et les grenades. Je ne le ferai pas après les scandales révélés ici-même par M. Simyan ; vous avez tous présentes à l'esprit les observations si justes qu'il a présentées.

Je tiens cependant à dire, en ce qui concerne l'aviation, que les constructeurs ne payent jamais aux sous-traitants plus d'un tiers de ce que leur paye l'Etat, et que ceux-ci font cependant de brillantes affaires. Un contrôleur de l'Etat m'a donné le renseignement suivant : un appareil complet est vendu généralement 18.000 fr. à l'Etat, alors que le prix de revient brut ne dépasse par 2.500 fr. (*Exclamations.*)

Sur divers bancs. C'est un scandale !

M. Fernand Merlin. — En admettant, pour les frais généraux, 2.500 fr., soit 5.000 fr. au total, c'est encore un bénéfice de 13.000 fr. que réalisent sur ces appareils de gros industriels.

M. Charles Bernard.— Qu'attend-on pour poursuivre ces gens-là ? (*Mouvements divers.*)

On attend, M. Charles Bernard, que la guerre se termine par l'éclatante victoire des Alliés, et on pense bien que la joie débordante du triomphe fera oublier les méfaits cités, leurs auteurs et leurs complices.

N'avez-vous plus souvenir, Monsieur Charles Bernard, que, en décembre 1915 (il y a donc six mois), M. Simyan dénonça, durant trois longues heures, des marchés passés, des avances faites dans des conditions aussi... regrettables !

Vous voyez, néanmoins, que le scandale continue ; et je suis porté à craindre qu'il ne persiste, quand je constate l'espèce de fureur avec laquelle la Censure a supprimé, dans mes précédents articles, les quelques réflexions, bien timides, bien modérées, dont je me croyais permis d'accompagner les citations du *Journal Officiel*. —

***

J'affirme que ces réflexions n'étaient pas aussi dures que ces autres passages extraits du discours de M. Fernand Merlin :

Enfin, le président de la commission de l'armée, remerciant et félicitant M. Couesnon, ajoutait :

« **L'argent de l'Etat est effroyablement gaspillé** .

« Hier, nous en avions la preuve dans le rapport de M. Colliard sur les marchés de grenades. Le rapport de M. Couesnon en fournit aujourd'hui une preuve nouvelle. »

Et un collègue, celui qui s'est le plus activement occupé des questions militaires depuis le début de la guerre, celui qui a attaché son nom à une loi essentielle de réorganisation militaire, M. Dalbiez, s'exprimait ainsi :

« J'appelle l'attention de la commission sur les divers procédés employés par les fabricants de barres. Au lieu de composer un alliage de cuivre neuf et de zinc neuf, ce qui est le procédé régulier, ils utilisent la tournure, le décolletage et les hauts de barres. Ils ont ainsi réalisé, depuis un an, des bénéfices considérables qui ont atteint (rien que sur l'alliage) jusqu'au chiffre de 650 fr. par tonne, sans compter le prix exagéré demandé pour la transformation. »

Le jour viendra où le Parlement et le pays connaîtront ces abus scandaleux. Il faut, d'ores et déjà, demander au Gouvernement et même à la Chambre, si cela devient nécessaire, que des mesures soient envisagées : 1° pour faire, partiellement du moins, rendre gorge aux gros industriels qui ont, au préjudice des deniers publics, réalisé d'aussi énormes bénéfices ; 2° pour faire cesser immédiatement le scandale d'un pareil trafic.

Enfin, M. Bénazet, partageant le même sentiment, dit que de graves responsabilités pèsent sur les directeurs de l'administration de la guerre ; non pas qu'on doive leur reprocher d'avoir eu conscience des bénéfices énormes que les industriels allaient se procurer, mais qu'ils étaient sans compétence pour passer des marchés avec eux.

Plus qu'une citation ; mais elle apporte aux précédentes le complément indispensable.

Quel est le régime actuel des approvisionnements et comment l'Etat procède-t-il pour le matériel, les munitions et les engins de tous ordres nécessaires à l'armée ? L'Etat fabrique lui-même dans ses ateliers, ou passe des marchés avec les industriels ou les sociétés.

J'ai cherché, dans les livres sur la comptabilité générale de l'armée, à me renseigner sur ces marchés et les conditions habituelles dans lesquelles ils devaient être signés ; j'ai été surpris de le constater, les commissions qui s'occupent des cahiers des charges et des marchés sont composées en majorité par des personnes assurément fort recommandables, mais d'origine purement militaire et dépourvues souvent de la compétence indispensable.

J'y vois en effet : un contrôleur général, un représentant du service du contentieux, un officier d'infanterie, un officier d'artillerie, un autre de cavalerie et un du génie, un sous-intendant militaire, un représentant du service des poudres et salpêtres, un médecin militaire, un officier des troupes coloniales ; secrétaire : un officier de l'administration centrale ayant le rang de chef ou sous-chef de bureau. Il y manque ceux qui y auraient tout naturellement leur place marquée, c'est-à-dire des commerçants et des industriels dont la valeur technique serait hors de doute et qui pourraient donner des avis motivés et précieux. (*Très bien ! très bien !*)

***

Ma tâche prend fin : celle des Chambres et du Gouvernement commence.

J'ai accompli mon devoir ; au Gouvernement et aux Chambres de ne pas manquer au leur.

Il ne m'appartient pas de tracer aux « responsables » une ligne de conduite.

Tout au plus puis-je prendre la liberté d'énoncer un avis. Je prends cette liberté.

La situation commande deux mesures : l'une concerne le passé, l'autre l'avenir.

Pour le passé : faire rendre gorge aux profiteurs de la guerre en les poursuivant — ils sont connus — et en les condamnant à restituer au Trésor la part de bénéfices qu'ils ont empochée et qui excède le profit qu'il est normal et raisonnable sous régime capitaliste, de leur abandonner.

Plusieurs députés, on l'a vu plus haut, et quelques journalistes ont indiqué et réclamé l'application de cette mesure. Il n'est donc pas « subversif » que je joigne mes réclamations aux leurs.

Pour l'avenir : en raison des circonstances et pour aussi longtemps que celles-ci le nécessiteront, transformer ce pays en une immense société coopérative de production, de transport et de consommation.

C'est l'unique moyen de rendre désormais impossible l'enrichissement inadmissible de quelques individus dont la fortune enfle en raison directe de la durée des hostilités, des sacrifices que s'impose et des pertes que subit le reste de la nation.

Depuis cent vingt-cinq jours, des centaines de milliers d'hommes vivent — est-ce vivre ? — dans la région de Verdun, sous un véritable déluge de fer et de feu

S'il est vrai que l'*union sacrée* exige de chacun de lourds sacrifices, *nul ne doit profiter de la guerre*.

A l'exception de *Ce qu'il faut dire*, la presse porte aux nues « l'héroïsme superbe, étonnant, prodigieux, avec lequel ouvriers et paysans de France combattent et expirent pour la défense de ce pays ».

Croit-on qu'ils se battraient avec la même bravoure, s'ils savaient que, à l'arrière, loin, bien loin de la zone dangereuse, certains font fortune ?

Après de longs mois d'une existence semée de périls, de privations et de fatigues, ces paysans et ces ouvriers retrouveraient un foyer appauvri par leur absence, tandis que d'autres, ayant paisiblement vaqué à leurs affaires, seraient devenus millionnaires ?

Encore un coup, c'est inadmissible !

Quelles décisions va-t-on prendre, quelles mesures va-t-on appliquer, pour mettre fin aux détestables manœuvres des « profiteurs de la Guerre » ?

Nous sommes impatients de le savoir.

Sébastien FAURE

P. S. — Dans l'*Action Française* du 28 juin, M. Léon Daudet part en guerre contre certains industriels qui, « fabriquant *des canons, des munitions*, réalisent, dit-il, des bénéfices *quotidiens* de deux cent, trois cent mille francs et au delà. »

Il cite l'un d'eux qui « déclarait, dernièrement, devant une assistance ébahie qu'il lui est *impossible* de gagner moins de deux cent quatre-vingt mille francs par jour » et qui ajoutait : « Ça me dégoûte. Je ne sais pas quoi faire de mon argent. »

M. Daudet s'indigne et il a raison.

Mais toute son indignation va aux adversaires du Capital et de la Propriété qu'il accuse de garder un silence complet sur ces enrichissements soudains et scandaleux.

M. Daudet ignore ou feint d'ignorer que *Ce qu'il faut dire* n'a cessé de signaler et de flétrir ces enrichissements et que, depuis trois semaines, je consacre à cette besogne de propreté et de moralité mon premier article.

Seulement, Daudet se plaît à se camper en champion unique des causes justes et des campagnes utiles.

Attitude avantageuse, sans doute, mais peu conforme à la vérité.

S. F.

(1) Voir les numéros 12 et 13 de *Ce qu'il faut dire*.

Propos Candides

Debout la femme !

Schopenhauer a écrit quelque part : « La femme est un être aux cheveux longs et aux idées courtes » et Nietzche a déclaré par la bouche de Zarathoustra : « Les femmes sont des chattes ou des oiseaux et le plus souvent des vaches ». Il entendait sans doute par ces métaphores zoologiques que lorsque les femmes n'étaient point des amoureuses félines et cruelles, des perruches prétentieuses et vides, elles étaient bonnes tout au plus à vêler.

Vous me direz que ce sont là propos d'ignobles Allemands et que, dieu merci, la littérature française nous a montré d'autres types de femmes. Je n'y contredis pas. Marguerite Gautier et Mme Bovary incarnent la féminité gauloise comme la Maud de Rouvre des Demi-Vierges *de Marcel Prevost montre sur le vif le type de la vraie jeune fille de France.*

Il y a aussi les oies délicieusement blanches de M. Paul Bourget et le dilettantisme raffiné de la Clara du Jardin des Supplices.

*Il y a aussi l'*Universitaire de l'Œuvre. *Quoi ? vous ne connaissez pas. Attendez, je vais vous la présenter.*

*L'*Universitaire de l'Œuvre *est un type de la femme de France. Ce n'est pas le plus banal.*

Ah ! la guerre, ce n'est pas l'épopée brillante, la charge héroïque, la ruée vers l'idéal, tête nue, et poitrine découverte, comme nous la content les sous-pions cacochymes et les académiciens valétudinaires.

« La guerre, c'est souffrir morne et aller morne jusqu'à ce qu'on tombe ; c'est porter des fardeaux, enfoncer dans des marécages, rouler dans des trous perfides, s'empêtrer jusqu'au ventre, c'est tirer tant qu'on a de la force; la guerre, c'est la faim, la pluie, la boue, les pieds qui enflent, la nourriture qui manque, la musette rapiécée et toujours crevée d'où la pitance fuit et tombe dans la pourriture, c'est la ration de grain et de son mêlée de terre dans un trou du gourbi, la couverture trempée ou perdue, le harnachement qu'on garde nuit et jour, pendant une semaine, et qui creuse, à la longue, dans la peau, dans la chair, sa place ; c'est le brin d'herbe qu'on aperçoit entre ses sabots et jusqu'auquel on n'a pas le cœur de se baisser, tant on est las, c'est la maladie plus que la blessure, l'agonie lente plus que la mort brusque, le renoncement et la désespérance (1). »

Ah ! les cœurs de femmes, quelle agonie aussi doit être leurs battements angoissés.

Cœurs de mères, cœurs tendres, cœurs douloureux, cœurs sanglotants, le petit qu'on leur a pris, le petit qui est là-bas, au loin, si loin, dans l'inconnu, dans la fournaise, quelque part, là-bas où l'on souffre, où l'on meurt. Cœurs de mères, cœurs saignants cœurs en croix.

Cœurs de sœurs, cœurs de femmes, cœurs d'amantes, cœurs enfiévrés, cœurs haletants, ah ! les baisers qu'on vous a volés, les tendresses que vous ne connaîtrez plus ; ah ! la chair à qui on a pris les frissons, l'amour à qui on a pris les ailes. Cœurs d'amantes, cœurs en démence, cœurs en révolte.

. . . . . .

Eh bien ! voyez-vous, ça ne se passe pas du tout comme cela. Ah ! mais pas du tout. Il faut être candide comme moi pour avoir des idées pareilles.

La femme de France est cornélienne. Elle n'est ni une chatte, ni un oiseau, elle est tout simplement philosophe, elle a arrangé sa petite vie, elle touche l'allocation, ou bien

(1) Edmond Haraucourt, *Journal*, 27 juin 1916.

elle fabrique des munitions, elle fréquente assidûment les cinémas pour se tenir au courant de l'actualité littéraire, elle lit le Petit Parisien *pour savoir si les Allemands sont toujours à Berlin parce qu'il faut tout de même s'instruire, elle blâme les embusqués et elle fait son mari cocu* (2)

Ça c'est le type courant.

*Maintenant, il y a l'*Universitaire de l'Œuvre. *Cette dame diplômée défend les intérêts de son sexe avec une énergie louable. Elle considère que la femme doit s'élever à la hauteur des événements, et en deux colonnes d'arguments elle proclame dans le numéro du 27 juin que, désormais, les jeunes filles* doivent apprendre le latin.

Le latin, paraît-il, « fournit une occasion de réfléchir à l'enchaînement des idées et de s'apercevoir de la valeur des mots ». Il serait inique de priver la femme de ces avantages.

Alors quoi, il n'y aurait que les hommes qui auraient le droit d'enchaîner les idées, comme ils ont seuls le droit d'enfiler les Boches ? Ah ! ça jamais. Debout les femmes, revendiquez vos droits opprimés, exigez qu'on vous apprenne le latin ou sinon gare la casse. La femme doit tout de même pouvoir comprendre ce que le curé dit à la messe. Nom de Dieu.

; l'Universitaire de l'Œuvre *a raison ; Femmes, mes sœurs, apprenez le latin.*

Je ne sais pas tout de même si Schopenhauer et Nietzche avaient si tort que cela ?

CANDIDE.

Voix paysanne

Production-Coopération

Le problème de la vie chère, si aigu, si actuel, fait tourner les yeux du consommateur à la fois vers l'Etat (le grand patron qui reçoit toujours et ne donne jamais rien) qui pourrait y mettre un terme par une juste taxation et vers la coopération.

La coopération nous semble le principal levier parce que, œuvre directe de tous, elle peut, du poids de sa force, c'est-à-dire du nombre de ses membres, faire pression sur le gouvernement dans le but de fixer une taxe équitable des produits de toute sorte ne frustrant aucunement le producteur.

De même que le syndicat est l'arme par excellence du salarié pour toute revendication sociale, de même la coopération dans les mains du consommateur en est une autre, complément de la première.

Nous n'avons pas à établir de parallèle entre le syndicalisme et la coopération. Si, en temps normal cette dernière fut reléguée au second plan, elle devient aujourd'hui de par les événements malheureux qui nous sont imposés, question d'actualité, je dirai même question première.

Nous ne pouvons pas, absolument pas, ramener le coût de la vie au taux ancien, mais nous pouvons bien, si nous tâchons le le vouloir, l'atténuer sensiblement. Pour cela, constituer des ligues de consommateurs, des coopératives poursuivant inlassablement ce double but : d'une part traiter directement avec la production et de l'autre **inviter le gouvernement à taxer** en toute justice.

Voilà qui apparaît facile. Une société de consommation est la chose la plus élémentaire à constituer. Un capital restreint, une action minime ouvrant la porte à tous, ou mieux encore un simple droit d'entrée et l'action, pour les moins fortunés, se libérant petit à petit par les trop-perçus à venir, des statuts se conformant à la loi des 24 juillet 1867 et 1er août 1893 sur les associations anonymes par actions.

Une fédération de sociétés permet l'achat des denrées à meilleur compte encore et enfin un magasin de gros central capable d'achalander ses sociétés serait le complément direct pour une parfaite coordination des efforts.

Mais, ceci acquis, il reste le point capital de l'achat direct à la production, suppression de tout intermédiaire, car pour consommer dans les règles de la société actuelle, il faut tenir compte de la façon dont se trouve établie et fonctionne la production. Il en faut revenir à ce principe fondamental que : tout consommateur est sensé être au même titre un producteur et **vice-versa.**

Je sais bien qu'il nous est inutile de produire plus que nous ne pouvons consommer — j'entends tout le monde rassasié — mais que dans l'état de choses actuel, la consommation entende régler la production, voilà qui est impossible avec les rouages qui font fonctionner la vieille machine ; nous sommes bien loin encore de notre unique société de consommation-production.

Le consommateur des grandes villes donc — car c'est de là que partent les flèches — devraient se pénétrer de cette idée, base sur laquelle s'étayent toutes autres considérations. Car se placer au point de vue strict de consommateur face au **producteur agricole** en objectant qu'on est salarié avant que producteur implique un esprit de parti pris et qui bien mieux en discussion ferait se placer en état d'infériorité au paysan qui, lui, dirait : « Nous, paysans, nous sommes les parias du sol : la terre dont nous possédons quelques parcelles n'est tout simplement qu'un instrument de travail entre nos mains, elle nous permet de vivre, mais seulement en retour d'un labeur écrasant. Nous sommes néanmoins des **producteurs directs;** que nous cultivons les céréales, les racines, la vigne, que nous pratiquions l'élevage, etc. Mais vous, qui vous posez face à nous en tant que consommateurs exclusifs, pourquoi ne changez-vous pas votre position dangereuse de salarié contre celle de producteur direct ? Dangereuse parce que le producteur usinier qui vous emploie est votre ennemi, parce que votre Maître. Dangereuse parce que le coût excessif de la vie qui n'est pas en proportion de votre salaire, vous fait également rendre responsables de ce fait : les producteurs capitalistes, les commerçants intermédiaires et le petit producteur agricole. »

Bien entendu, il ne peut être envisagé que le salarié renverse en un matin — ou un grand soir — cet état de choses, pour devenir, le lendemain, producteur direct en possession des instruments de travail voulus, pas plus que ne se pourraient niveler aussi promptement les propriétés agricoles, et c'est pourquoi force nous est aujourd'hui de nous en tenir à la discussion des problèmes de l'heure.

Or, que la consommation seule — ou à peu près — organisée, n'entende faire aucune différence entre le producteur paysan et les producteurs usiniers et manufacturiers, tous capitalistes qui, eux, font produire leurs salariés à des taux de famine, voilà qui détonne singulièrement, tout au moins chez les militants coopérateurs socialistes. Je n'en veux pour preuve que cette affirmation cueillie dans l' « Action Coopérative », bulletin de la Fédération Nationale des Coopératives de consommation, numéro de mai, article : La Hausse des Prix.

« Car il ne faut pas prendre à la lettre les articles plus ou moins sensationnels sur les agissements de intermédiaires. On les accuse en ce moment de méfaits **dont ils sont bien innocents.**

« Certes, ce n'est pas l'envie qui leur manque d'user et d'abuser, mais l'envie ne suffit pas, il en faut les moyens.

« Ceux qui gagnent gros, ceux qui abusent, ce sont ceux qui peuvent produire. Il y a un vendeur pour deux acheteurs, et il faut bien passer par les exigences des fabricants et des paysans.

« Les intermédiaires ont bien d'autres difficultés ! »

Voyez-vous ça ! Le producteur est l'ennemi d'où qu'il vienne. L'intermédiaire, lui, a une vie plus difficile. Il est plus intéressant, plus digne de compassion. Entre les deux, c'est encore lui qu'on choisirait. C'est à se demander si l'auteur de ces élucubrations a jamais franchi les fortifs et si sa situation n'a pas de proches rapports de parenté avec l'intermédiaire.

Ne pouvons-nous, je le répète, discerner parmi les produits nécessaires à l'existence ceux sur lesquels nous avons le droit d'incriminer le producteur ? Et par qui sont produits, livrés sur le marché, le sucre, le café, le charbon, le pétrole, etc. Sont-ils nombreux et disséminés, ceux-là, sont-ils capables de diriger le marché à leur guise, l'inonder ou le raréfier suivant les bénéfices à escompter ? Y a-t-il enfin la plus petite comparaison à établir entre ceux-là et le petit producteur agricole ? De la discussion jaillit la lumière, toujours, et **il ne suffit** pas de crier, il est souvent préférable de raisonner un peu. Les villes et proportionnellement à leur importance, ont davantage je crois, à souffrir de la vie chère, et ce doit être à Paris que les effets se font le plus sentir. Or, n'est-ce pas cela le fait des intermédiaires ?

En voici une preuve quant à la viande, dont le taux est devenu certes surélevé. (C'est dans le **Petit Parisien** du 10 juin qu'est parue cette étude que je résume ici.)

M. le Président de la Société des Agriculteurs de France a procédé à une minutieuse enquête sur ce sujet, depuis la viande sur pied chez l'éleveur jusque débitée chez le consommateur, en passant par 5 intermédiaires nécessaires et inutiles. Ainsi la moyenne sur pied, payée à l'éleveur (Allier, Nièvre, Seine-et-Oise, etc.), était dernièrement de 1 fr. 17 le kilo, avant la guerre même époque : 0 fr. 95, soit une augmentation de 0 fr. 22 le kilo Augmentation qui n'est pas en proportion de la hausse des frais généraux survenue à l'exploitation. Prenant un bœuf moyen du poids de 800 kilos à 1 fr. 17 poids vif, cette bête aura été payée à l'éleveur ..... 936 »

Le rendement en viande nette d'un bœuf de 1e qualité est de 58 p. 100, soit pour celui-ci 464 kilos. Ces 464 kilos se vendaient en 1e qualité à la Villette (cours du 2 mai), à raison de 2 fr. 72 le kilo, soit 464×2.72 ..... 1262 08

A cela, il faut ajouter jusqu'à l'étal du boucher où l'achète le concommateur, frais généraux et bénéfice normal des intermédiaires ..... 175 »

En admettant ce chiffre, ce bœuf de 800 kilos, acheté 936 fr. à l'éleveur, coûte donc au consommateur ..... 1437 »

Soit un écart de..... 501 »

N'est-ce pas intéressant ? Et qu'est-ce que ça serait donc si l'intermédiaire n'avait pas de difficultés ?

Non ! Que le consommateur citadin se le dise : Le producteur agricole n'est pas bénéficiaire de la crise, il en souffre lui aussi. Un peu de bonne volonté, un peu d'entente ferait disparaître cette inimitié et atténuerait l'aigu du moment. Associez-vous élémentairement, achetez à la production autant qu'il est possible — et cela se peut justement **pour les produits agricoles** — en même temps étudiez les moyens de raffinement à apporter à la machine consommatrice-productrice, qu'il faut vouloir indissoluble et qui palliera pour l'heure à la crise, en attendant qu'elle soit la Régulatrice-Vie de la Société.

(A suivre). **A.-B. Croix.**

(2) Excepté les femmes de mobilisés. Je prie M. le **censeur de bien faire attention à cette restriction.**

COMMUNIQUÉS NON OFFICIELS

Dans un de nos derniers numéros, nous avons imprimé : 6.472.901 de nos « lecteurs ». C'est : « abonnés » qu'il fallait lire. D'ailleurs ceux-ci ont tous rectifié.

Imbart de la Tour, ajoutera à la note de sa récente excursion le montant de son abonnement à **C. Q. F. D.**

Dans l'impossibilité de mettre les vivres à la portée de toutes les bourses, M. Malvy, notre **official-steward,** envisage celle de mettre toutes les bourses à la portée des vivres.

Une feuille anglaise, intitulée **La Capote,** mènera périodiquement campagne en faveur des poupons ! des nourrissons !

Battant tous les records, un grand organe du matin publiera bientôt, en sa toute **dernière heure,** les premières nouvelles du lendemain.

Moyennant un **petit bleu,** Alfred Gulman, fournisseur de pommade à l'usage de la présidence du Conseil, livre à foison une brillantine qui graisse à peine la patte.

On affirme que Poulbot apprend à dessiner les types d'enfants de races, de nationalités et de classes distinctes.

La fondation de M. Etienne Lamy, notre copain de l'A. F., a provoqué un nombre si considérable de lettres et de demandes qu'il est impossible au secrétaire d'y répondre. Nous serons sans doute chargés de faire le tri des âmes pieuses, des mentalités les mieux pensantes et des agents aux mœurs les plus intactes.

Sur la nouvelle carte des voies navigables aériennes, figureront certains courants de sympathie qui circulent déjà entre les nations alliées.

Le poète Gabriele d'Annunzio dévidera incessamment un film de grand lyrisme mesurant plus de 500 mètres, soit près de 1.500 pieds.

Après contrat, le **Souvenir Français** aurait obtenu de l'archevêque de Paris, pour ses messes, des prix de gros très avantageux. Qu'on se le dise. C'est une affaire !

Les députés, mis par le comité secret « en face » de leurs responsabilités, les ont considérées puis se sont, avec elles, regardés en chiens de faïence.

Général R. V.

Coups de Trique

Littérature.

Oui, l'aloyau est hors de prix, oui, le gigot est à prix d'or et l'on n'aborde le faux filet (il vaut mieux ne pas parler du vrai), qu'avec de multiples précautions bien sonnantes et bien trébuchantes ; mais ce n'est qu'un tout petit malheur et nous avons en regard une grosse compensation

Cependant que tout augmente, du moins la littérature baisse.

Je ne risque aucune allusion sur la déchéance de son niveau spirituel — si tant est qu'un niveau puisse être spirituel — je ne parle que de son prix.

Jugez-en d'après cette annonce dont un quotidien nous fournit la primeur.

ZIGOMAR, par Léon Sazie
1 fr. 50 le volume complet
contenant 2 millions 500.000 lettres

Et pas 2.999.999, *non ! ni* 2.500.001. ***Ici,*** *c'est pesé, mieux que chez le boucher, les os et le papier à part.*

Avis aux calculateurs. A combien cela met-il la lettre ? Mais, au fait, ne pouvons-nous pas nous procurer chaque jour pour un sou 200 lignes de Daudet et 600 de Maurras à 36 lettres l'une, sans compter le menu fretin des sous-scribes royaux.

Et c'est autrement rigolo et fantaisiste que Zigomar.

(*Du* Bonnet Rouge.)

Au bout du quai.

Huit fauteuils sont à prendre sous la Coupole. Ceux de MM. Claretie, Henry Roujon, Jules Lemaître, le comte de Mun, Alfred Mézières, Paul Hervieu, Francis Charmes et celui d'Emile Faguet, dernier en date. L'Académie attendra la fin de la guerre pour procéder à de nouvelles élections. Espérons que la guerre se terminera avant que tous les fauteuils ne soient vides. Envisage-t-on une pareille calamité ! Déjà, en mettant à part quatre immortels : MM. Lyautey, Capus, Henri Bergson, de la Gorce, qui n'étant point officiellement reçus n'ont pas voix au chapitre, le nombre des votants est réduit à 28.

Et ce n'est pas fini.

Hervé serait candidat à la succession du comte de Mun. On dit qu'il partira grand favori et arrivera dans un fauteuil... Nous préférerions pour lui une caisse d'emballage.

Cléricalisme et Hôpitaux.

*Sous le titre d' « Anticléricalisme à propos d'hôpitaux », un journaliste mesquin, grandiloquent et qui s'acharne — tactique d'*Action française *— à batailler sur les petits points du front, afin d'éviter les endroits dangereux, s'indigne que l'organe syndicat du personnel non gradé des hôpitaux de la Seine ait signalé l'indécence des catholiques pratiquants (car il y en a d'autres) à dire leurs messes par trop près des blessés et ainsi à troubler leur repos. Et il s'écrie : c'est faux, « invention ; sûrement les précautions sont prises pour que rien ne réveille les malades ».*

A ce Dimier, nous voulons apprendre que, pendant la nuit de Noël 1914 *— cela est loin déjà, mais près encore — une messe chantée fut célébrée (?) dans un château de la zone des armées où le 9e corps avait établi une ambulance et que les chants des belles-madames, venues à minuit en auto, avec de nombreux officiers, trouvaient un écho dans les râles des mourants et les hurlements des blessés. Le médecin-chef qui toléra de telles pratiques dans son ambulance fut décoré très peu après. M. Dimier parlera-t-il encore d' « invention » ? Nous tenons les noms à sa disposition.*

As-tu vu la fontaine.

Depuis quelques jours, de nombreux curieux se rendent à la Patte-d'Oie de Gonesse, où se trouve une fontaine extraordinaire, à laquelle certaines gens prêtent de grands pouvoirs. Jeanne d'Arc, dit-on, y fit boire son cheval et peu après la fontaine cessa de couler. L'eau y revint, en 1871, *trois mois avant la signature de la paix ; puis, de nouveau, la petite source se trouva tarie. Or, voici qu'elle vient de se remettre à couler.*

Des habitants du pays assurent que c'est là un présage et les visiteurs viennent, de toutes parts, regarder la fontaine... qui annonce peut-être la signature prochaine de la paix.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que prochainement C. Q. F. D. organise une grande excursion, afin que tous puissent aller contater de visu si la fontaine coule toujours ou si l'anerie humaine est définitivement tarie.

Quand on est beau on est au front

M. Urbain Gohier, écrit dans le Journal :

« *Quand on est beau, on est au front. Quand on n'est pas au front, il faut s'en tenir aux frasques les plus banales, les plus simples, qui attirent le moins l'attention* ».

Et Je Dis Tout *observe malicieusement :*

« *Enfin, voilà l'explication que nous attendions depuis si longtemps. Quand on est beau, on est au front. Voilà pourquoi ni Maurice Barrès, ni Urbain Gohier, ni Charles Maurras, ni Léon Daudet, ne sont au front. Voilà pourquoi ils sont demeurés à l'arrière. Ce n'est pas parce qu'ils ont naguère épuisé leurs forces dans des polémiques stériles ou néfastes, c'est parce qu'ils ont une laideur naturelle qui ne leur permet pas de se trouver parmi les combattants. Au surplus, c'est sans doute de la beauté morale que parle M. Urbain Gohier.*

Mais cela ne fait que renforcer l'argument. L'auteur de l' « Armée contre la Nation » s'estime indigne de donner son sang à la patrie. Il se contente d'y envoyer les autres...

Tourisme.

*En feuilletant l'*Officiel *je tombe sur cette déclaration d'association* 3 mars 1916 : Syndicat d'initiative du tourisme d'Ouargla. But : Développer le tourisme dans le Sahara français.

Le Sahara est évidemment un pays charmant et depuis que Jacques Lebaudy est interné, les touristes peuvent avoir le légitime espoir de réoccuper le trône abandonné. Tout de même, après deux ans de guerre, les gens qui passent leur temps à développer le tourisme dans le désert ont droit à être dénommés « mortuels ».

A moins que sous cet euphémisme Syndicat d'initiative, *ne se cache encore quelque machiavélique invention boche, ou peut être, qui sait, une agence de désertion. Si chaud qu'il fasse au Sahara, on y est sans doute, plus au frais qu'au front.*

Nous signalons cette société singulière à l'esprit investigateur de Léon Daudet qui sait si bien découvrir et gratter la Vermine du monde. **Le Poilu de l'Arrière.**

L'HEURE DE L'UNION SACRÉE

Tous les journaux de la semaine ont inséré un note conçue à peu près dans ces termes : « L'Académie française, réunie « sous la présidence de M. M. Donnay, a « reçu communication d'un don de 500.000 « francs, fait par son secrétaire perpétuel, « M. Etienne Lamy. Les intérêts annuels « de cette somme, soit 25.000 **francs,** seront « partagés entre deux familles nécessiteu- « ses, nombreuses, paysannes et très ca- « tholiques. »

Il y a là une insulte à tous les Français.

Je ne conteste pas à M. Lamy le droit évident qu'il possède de disposer de son argent comme il lui plaît. Je ne peux lui empêcher — et n'y songe pas même — de faire manger ses rentes par des pilliers de sacristie, si tel est son bon plaisir ; mais il est formidable de penser que c'est au moment, où selon les magnifiques discours académiques, les « Français de toutes classes « et de toutes confessions n'ont qu'un ral- « liement : le Drapeau ; qu'un idéal : la « Patrie ; qu'un espoir : la Victoire », que c'est à cette heure que M. Etienne Lamy pense à rétablir des différences entre Français, différences limitées par le plus étroit sectarisme.

N'aurait-il pas suffi à M. Lamy d'exiger des bénéficiaires de son don de la probité et des mœurs honnêtes ? Peut-être pense-t-il que catholique est synonyme d'honnête, et que sorti de la religion de saint Louis, il n'y a pas de probité.

Je citerai pourtant à M. Lamy nombre de protestants, de libres penseurs ou de juifs qui ont le sentiment d'honnêteté placé tout aussi haut que les ouailles de Notre-Très-Saint-Père.

Alors ? Tout ce sang répandu à flots n'a pas encore éteint, ou tout au moins momentanément suspendu la force de ces passions religieuses, qui restent, pour certains, au-dessus de toute autre considération sociale !

La sainte ardeur qui anime M. Lamy n'a pas éclairé — a même plutôt éteint — son patriotisme, quand il préconise, et en donne l'exemple, la charité du catholique au catholique, du protestant au protestant, de l'israélite au juif et qu'il ne peut se résoudre à la simple bienfaisance d'un Français à un Français (1) sans autre complément que ce seul titre.

Le moment est choisi !

Et vive l'Union Sacrée !

Saint-Dié.

Condamnation de Liebknecht

Liebknecht vient d'être condamné à 2 ans six mois et trois jours de servitude pénale et à l'expulsion de l'armée pour sa manifestation pacifiste de 1er mai.

On mande de Berlin, qu'aussitôt la nouvelle connue, une foule considérable se réunit sur la place de Potsdam, aux cris de « Vive Liebknecht. Vive la paix ». Une vingtaine d'arrestations ont été opérées.

Nous adressons à l'homme courageux qui le premier a fait entendre la voix de la raison l'expression de notre ardente sympathie.

Le Problème de la Vie chère

SUPPRIME PAR LA CENSURE

(1) Remarquez que je n'ai pas l'audace d'écrire : la bienfaisance d'un homme à un autre homme, sans autre complément que ce titre.
S. D.

L'ALARME

Contre le fléau national, Jean Finot sonne le tocsin avec véhémence et va prêchant « l'Union sacrée contre l'alcoolisme » (1). Sa conviction est grande, son ardeur sans pareille, mais ses ambitions bien modestes. Après des pages saisissantes sur la grandeur et la profondeur du mal et l'urgence du remède, le vigoureux croisé ne propose que le « salut partiel de la race » par l'interdiction de la vente des boissons spiritueuses aux femmes, aux mobilisés et aux mineurs, par la réquisition de l'alcool chez les bouilleurs de cru et la suppression de leur privilège. Eh quoi ! après des batailles acharnées contre « l'ennemi intérieur », au moins aussi redoutable que l'autre, après une dépense énorme d'énergie et de talent, il faudrait transiger avec l'adversaire et signer une paix boiteuse ?

Pour se refuser à aller jusqu'au bout, le chef ne doit pas être bien sûr de ses troupes. Elles sont cependant de robuste apparence et comptent la « Fédération nationale des Débitants, Restaurateurs et Hôteliers », à côté du « Syndicat national du Commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France ». La stratégie apprend que les masses signifient en elles-mêmes un accroissement de forces, mais renferment aussi des éléments de faiblesse, dont l'un est le défaut d'homogénéité, et un autre la difficulté manœuvrière. Le président de l' « Alarme » en a certainement conscience et doit se sentir gêné par ce poids lourd.

Et cependant, la solution du problème apparaît facile quand on a pour soi les intéressés. Si la conviction des débitants et marchands en gros d'alcool est bien sincère, point n'est besoin d'aller bêler désespérément et inutilement devant la porte du Parlement. Les taverniers ouvriront tard leur boutique, la fermeront de bonne heure, ne vendront plus aux femmes, aux enfants et aux soldats, ne délivreront plus de boissons spiritueuses. Aucune loi n'est pour cela nécessaire ; il suffirait de bonne volonté et d'entente intersyndicale. Sans doute, tous les commerçants en alcool ne sont pas syndiqués ; mais il doit être facile, pour une organisation puissante, d'imposer sa volonté à des récalcitrants isolés.

En réalité, les unions et fédérations de marchands de vins ont logiquement pour but l'extension et non la restriction de leur commerce, la vente et non la prohibition de l'alcool. Il serait surprenant de les voir, touchés par la grâce, abandonner leurs prérogatives et venir se ranger sous la bannière des antialcooliques purs. Et Finot lui-même ne doit pas s'y attendre.

Aussi est-il éminemment suggestif de jeter un coup d'œil sur leur programme d'action. Les deux grosses associations déjà nommées acceptent la suppression du privilège des bouilleurs de cru ; mince sacrifice, puisqu'elles sont « vendeur mais non producteur ». Elles souscrivent à la **limitation du nombre** des débits de boissons, mais non à la diminution ; elles y voient un monopole avantageux. Enfin, elles se contenteraient de la vente des boissons dites hygiéniques, parmi lesquelles figurent sans doute les vins, cognacs, cidres, vins de liqueur, produits bien français, protégés par le chef de la croisade ; elles y trouveraient probablement une marge de bénéfices.

Mais l'antialcoolisme y trouverait-il les siens ? En toute sincérité, non, mille fois non. La démonstration est facile : tous les liquides tolérés, et même patriotiquement recommandés, contiennent de l'alcool ; l'absorption aura changé de forme ; on boira de grands verres de vin au lieu de petits verres de spiritueux, et le poison continuera ses ravages. Alors, Finot est un imbécile ? Pas le moins du monde ; il sait, et nous apprend, qu'il y a 240 députés représentant les bouilleurs de cru et que « les parlementaires et les membres du gouvernement sont de mauvais bergers (page 32). Un ambitieux imposteur ? Pas davantage ; ni député, ni sénateur, il a déjà combattu victorieusement le préjugé des races et celui des sexes, et fait ses preuves de sincérité et de désintéressement. C'est simplement un homme insuffisamment documenté et de trop bonne foi.

Lorsque l'apôtre est las de prêcher dans le désert, il ne se montre pas toujours assez exigeant sur la foi de ses premiers catéchumènes. Le taureau ardent et fougueux, méconnaissant ses véritables ennemis, se jette sur l'étoffe rouge du matador. L'opportunsme et le désir des réalisations amènent à bien des défaillances inconscientes. Enfin, le président de la ligue antialcoolique « l'Alarme » habite la forêt de Montmorency, et non dans les pays vinicoles. Et honnêtement, on ne saurait lui reprocher de n'être pas médecin.

C'est déjà un grand mérite de sonner les cloches à toute volée, de forcer l'intérêt et de créer l'angoisse. Mais celui qui, rebuté par la surdité volontaire des gouvernants, fait appel directement à l'opinion publique, lui doit toute la vérité. En régime démocratique, la suppression de l'alcool constituera une véritable révolution. Et celle-ci ne sera ni possible, ni durable si la masse n'est pas suffisamment éclairée sur la nocivité des boissons alcooliques, de TOUTES les boissons alcooliques.

Dr F. ELOSU.

(1) « L'Union sacrée contre l'alcoolisme », par Jean Finot, édition de l'*Alarme*, 2 fr. 50.

RENOUVELEZ VOTRE ABONNEMENT

L'abonnement que nos camarades ont souscrit pour trois mois dès le premier numéro a pris fin avec le numéro 13 de **Ce qu'il faut dire...**

La plupart de ces amis ont renouvelé leur abonnement.

Nous envoyons encore ce numéro 14 aux autres. Mais nous les avisons qu'il ne nous est pas possible de leur continuer au delà cet envoi.

Donc, s'ils veulent continuer à recevoir régulièrement ce journal, il est indispensable qu'ils renouvellent leur abonnement **AVANT LE 30 JUIN.**

Le prochain Numéro de C.Q. F. D.
sera Notre deuxième numéro mensuel de propagande

UN SOU PAR MOIS
et notre vente sera doublée

La vente de *CE QU'IL FAUT DIRE* progresse de semaine en semaine.

La liste de nos abonnés s'allonge régulièrement et de très satisfaisante façon.

La situation du journal est donc bonne et si nous comparons le résultat obtenu en un laps de temps si court au faible effort de publicité qu'il nous a été possible de faire pour lancer cet hebdomadaire, on peut dire que c'est un gros, très gros succès.

Mais ce succès ne nous suffit pas et nous sommes impatients de le renforcer.

Nous ambitionnons plus et mieux : *plus*, car nous avons hâte de doubler notre vente et le nombre de nos abonnés ; *mieux*, parce que nous désirons être lus par un public qui nous ignore et c'est ce public qu'il est particulièrement utile de toucher.

C'est dans ce but que le numéro de *Ce qu'il faut dire*... qui paraît le premier vendredi de chaque mois est mis en vente à raison de *quinze centimes les deux exemplaires, au lieu de vingt centimes.*

Quelques camarades ont cru qu'il s'agissait d'un numéro spécial, publié supplémentairement.

C'est une erreur.

Il s'agit du numéro ordinaire de la semaine.

Ce numéro n'a de particulier que le prix spécial auquel nous le vendons, à la condition qu'on en achète deux exemplaires en même temps.

L'ami qui, à cette occasion, achètera deux exemplaires en donnera un, non pas au premier venu, mais à la personne qu'il estimera devoir le lire avec le plus d'intérêt et, par la suite, continuer à l'acheter. Cette personne, chacun la trouvera dans son atelier, dans sa famille, dans les milieux qu'il fréquente.

Une fois par mois, ceux de nos camarades qui jugent utile de répandre ce journal lui consacreront trois sous au lieu de deux. Ils dépenseront ainsi un sou de plus par mois

UN SOU PAR MOIS!

On ne dira pas que nous demandons à nos amis un effort considérable !

***

Je me suis entendu avec notre distributeur à Paris. Il fera le nécessaire auprès des marchands de journaux, et ceux-ci ne feront aucune difficulté pour vendre deux exemplaires quinze centimes, quatre exemplaires trente centimes, etc., etc.

Pour le moment, cette combinaison jouera, sur notre propre initiative, dans la région parisienne seulement.

En province, elle ne sera mise en pratique que sur la demande de nos amis.

J'aime à espérer que pas un de nos fidèles lecteurs ne refusera l'infime contribution que je demande à sa bonne volonté.

J'aime à croire encore que tous nos abonnés de la région parisienne dépenseront trois sous, exceptionnellement, le premier vendredi de chaque mois, pour acheter deux exemplaires qu'ils distribueront intelligemment. S'ils ne tenaient pas à ce journal, ils ne s'y seraient pas abonnés et, s'ils y tiennent, s'ils désirent le propager, ils répondront à mon appel.

Il dépend de la réussite de ce projet et, par conséquent, de chacun de nos camarades : abonné ou acheteur au numéro, que la vente de C. Q. F. D. double rapidement.

Les cinq ou quinze centimes que nous les prions de consacrer sous cette forme, au développement de ce journal — qu'ils considèrent, n'est-ce pas? comme leur journal — en assureront *définitivement* l'existence et la prospérité.

Et quand cette guerre maudite aura pris fin, ils seront en possession de l'outil de propagande qu'ils auront forgé, de l'arme de lutte qu'ils auront solidement trempée et qui, plus que jamais, leur sera nécessaire.

C'est alors surtout que s'affirmera l'utilité de *CE QU'IL FAUT DIRE.*

Camarades,

Donc, c'est le prochain numéro de *CE QU'IL FAUT DIRE* qui sera notre *deuxième numéro mensuel de propagande.*

Le camarade qui n'en achètera qu'un le paiera 10 cent. ; celui qui en achètera deux les paiera 15 cent.; quatre, 30 cent.; six, 45 c. et ainsi de suite.

Au prix actuel du papier, ce tirage nous imposera une forte dépense.

Mais nous sommes sans inquiétude. Nous avons la certitude que tous les camarades : acheteurs au numéro ou abonnés, qui s'intéressent à la prospérité de *CE QU'IL FAUT DIRE* feront, sans hésiter et avec plaisir, le minime effort que nous leur demandons.

Ce deuxième numéro mensuel de propagande constituera le véritable lancement du journal.

Le résultat de ce lancement dépend tout entier de nos lecteurs.

SÉBASTIEN FAURE.

Pour le distinguer des numéros ordinaires, le numéro qui paraîtra le premier vendredi de chaque mois portera cette mention spéciale :

NUMÉRO MENSUEL DE PROPAGANDE
QUINZE CENTIMES LES DEUX EXEMPLAIRES
(au lieu de vingt centimes)

Camarades,

Prenez note que le deuxième numéro mensuel de propagande paraîtra ;

LE VENDREDI 7 JUILLET 1916

La question des loyers

Les camarades m'excuseront d'aller un peu plus vite dans l'étude du projet voté par la Chambre. Ce projet va bientôt venir devant le Sénat et il faut que tous soient à même de comprendre les discussions qui vont s'engager Au demeurant, le travail que j'ai fait jusqu'ici montre suffisamment les erreurs, les fautes commises et le manque de base précise, d'idées nettes, de formules logiques qui ont présidé aux débats tant du côté propriétaire que du côté locataire.

Nous nous étions arrêtés à l'article 23. *L'article* 24 précise que demeurent valables les conventions passées depuis la guerre entre bailleur et preneur, à condition que la situation de ce dernier ne soit pas modifiée, sinon il peut en appeler devant les commissions. Malgré les observations de M. Lafferre et Puech qui démontrent que souvent le propriétaire impose des conventions léonines que le nouveau locataire, n'ayant pas le choix, est obligé d'accepter, l'article est voté.

Nous avons étudié longuement *l'article* 25.

L'article 26 concède aux propriétaires que les diminutions de loyer qu'ils devront subir, entraîneront pour eux une diminution de contributions correspondantes.

Il est dit à *l'article* 27 que les sous-locations n'entraîneront aucune obligation particulière pour le locataire principal qui rentrera dans le cadre de la loi, même si le sous-locataire usant des moratoires refuse de quitter les lieux loués.

L'article 28 laisse la commission arbitrale libre d'accorder des délais pour le payement des créances hypothécaires dont les intérêts impayés s'ajouteront au principal.

A la demande de M. Lairolle on vote un amendement accordant les mêmes délais aux acquéreurs d'habitations à bon marché.

L'article 28 *bis* termine le titre II relatif aux exonérations et délais en spécifiant que le chiffre des loyers sur lequel on s'appuiera sera celui en vigueur du 1er août 1914.

Le titre III a trait à la juridiction et à la procédure.

Toute la loi que nous venons d'examiner en détail est caractérisée par son manque de précision.

Personne ne peut dire à l'avance qu'il sera exonéré, ni dans quelle proportion sa charge sera réduite, ni quels délais lui seront accordés. Tout cela est laissé à l'appréciation des commissions arbitrales qui seront le plus souvent arbitraires. La composition de ces commissions et la procédure suivie ont donc une importance capitale. Nous allons voir que là comme précédemment le locataire n'a pas lieu de se réjouir.

L'article 29 qui règle ces choses est ainsi conçu :

Art. 29. — Toutes les contestations auxquelles la présente loi donnera lieu seront, quel que soit leur chiffre, jugées par une commission arbitrale des loyers composée, outre le président, de quatre membres, savoir : deux propriétaires et deux locataires.

En principe, il sera institué dans chaque arrondissement, et dans les villes divisées en cantons ou arrondissements, dans chaque canton ou arrondissement, une commission arbitrale.

Le lieu où siégera la commission arbitrale sera publié par les soins de l'administration préfectorale à la porte de chaque mairie du ressort.

Toutes les fois que, pour l'expédition des affaires, la subdivision paraîtra nécessaire il y sera pourvu par un décret qui déterminera le ressort de chaque commission arbitrale.

Dans la huitaine de la promulgation de la présente loi ou des décrets prévus au paragraphe précédent, le premier président de la cour d'appel déléguera, pour présider chaque commission, soit un des membres de la cour, soit un des membres des tribunaux du ressort, soit, en cas d'empêchement de tous ces magistrats, l'un des juges de paix ou un conseiller de préfecture, un inspecteur de l'enregistrement mis à la disposition par le ministre des finances ou un avocat ayant au moins quinze années d'inscription au tableau.

Le premier président remplacera le président empêché temporairement ou définitivement.

Les inconvénients de cette juridiction sont manifestes. Suivant les avœux mêmes de l'honorable rapporteur, « ces jurés (les deux propriétaires et les deux locataires) n'ont pas l'habitude de juger des questions complexes et graves, ils ne sont pas préparés à trancher des questions de droit... » autrement dit, ils n'y entendent rien. Seul y comprend quelque chose le président qui, non seulement aura l'autorité que lui confère son grade mais encore celle qu'il tire de sa connaissance des lois. Ce président, magistrat de carrière, propriétaire plus souvent que locataire, habitué professionnellement à défendre la propriété, aura donc, en pratique, la véritable direction des débats et les jugements seront son œuvre. Il n'est pas difficile de prévoir en faveur de qui il les formulera.

Les socialistes essayèrent en vain avec M. Puech d'empêcher ce président d'avoir voix délibérative, ils n'obtinrent même pas de mettre dans la loi que le président ne pouvait être propriétaire, probablement suivent le mot de Mayeras, parce que tous les magistrats sont propriétaires.

A noter ce mot de M. Viviani :

« Les magistrats appliquent les textes que la législation leur donne, et il y a tel texte du code civil que je défie, M. Levasseur, s'il était juge, *malgré la répugnance qui viendrait à sa conscience*, de ne pas appliquer. »

Drôle de métier, tout de même, que celui de magistrat.

L'article 30 donna lieu à une longue discussion et fut renvoyé deux fois à la commission. Le texte qui finalement fut voté, dit qu'une commission composée dans chaque arrondissement et canton du président du Tribunal civil, du maire du juge de paix et de quelques fonctionnaires, dressera : 1° la liste des propriétaires ; 2° celle des locataires patentés ; 3° celle des locataires non patentés. Les noms des jurés qui siégeront dans les communes seront *tirés au sort.*

Les socialistes firent un gros effort pour que ces noms soient soumis à *l'élection*, soutenant que les candidats tant des propriétaires que des locataires seraient ainsi des hommes qualifiés, au courant de la question et non des gens quelconques ignorant tout, que de plus, ces jurés étant issus du suffrage universel auraient une autorité plus grande que s'ils sont tirés à pile ou face

Ce projet fut combattu par la commission et le gouvernement et repoussé à une grande majorité.

C'est le tirage au sort qui servira donc de critérium.

La seule chose vraiment intéressante de cet article est *l'entrée des femmes âgées de 25 ans* dans les commissions arbitrales, tant au titre propriétaire qu'au titre locataire.

M. Sibille proposa d'ajouter à ce paragraphe les mots « *si elles le demandent* » et il développa la vieille thèse moraliste et chrétienne de la femme de foyer, oie blanche, ou matrone ignorante de la vie sociale reléguée par des traditions séculaires entre les casseroles, le crochet, le piano et les livres de M. Georges Ohnet.

Il serait déplorable à l'esprit moraliste de M. Sibille que ces saintes femmes fussent mêlées obligatoirement à des choses si contraires à leurs mœurs.

Mais la commission et le gouvernement animés de ce féminisme louable que nous avons déjà constaté et auquel nous avons applaudi, repoussèrent l'amendement en déclarant « que la femme apportera un élément de pondération et d'humanité, ainsi qu'une largeur d'esprit dans les commissions arbitrales ». C'est peut-être le premier acte législatif qui met la femme exactement sur le même rang que l'homme.

(*A suivre.*) Maître Z...

(1) Voir n°s 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Un événement dans le monde parlementaire et dans le parti socialiste

Le samedi 24 juin 1916, l'ensemble du projet de loi portant ouverture (sur l'exercice 1916) des douzièmes provisoires s'élevant à la somme de *sept milliards huit cent quatre vingt onze millions cent trente mille trois cent vingt-neuf francs*, et applicables au 3e trimestre, a été adopté par 512 votants contre 3.

Les trois représentants du peuple qui ont voté contre ces crédits sont trois députés socialistes : Alexandre Blanc, Raffin-Dugens et Brizon.

Ce sont eux qui sont allés dernièrement à Kienthal,

Voici, d'après le *Journal Officiel*, la déclaration que Brizon a lue au nom des trois dissidents.

Je la cite textuellement et *in extenso* (*Journal Officiel*, Chambre des Députés, séance du 24 juin 1916, pages 1442 et 1443.)

M. Brizon. — Messieurs, après deux ans d'une guerre qui dévaste l'Europe, la ruine, la saigne, la menace d'épuisement, les gouvernements des pays belligérants demandent encore des milliards et encore des hommes, pour prolonger cette guerre d'extermination.

Au moment d'un vote si grave, notre pensée se tourne vers la paix dans la liberté, vers ceux qui y travaillent avec la conscience d'accomplir le plus beau devoir qui soit au monde, vers les courageux socialistes de la minorité allemande... (Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche. — Mouvements divers.)

M. Mayéras. — Vive Liebknecht ! (Exclamations et bruit.)

M. Emile Faure. — Vous ne pouvez pas dire que la minorité allemande a eu ce courage.

M. Alexandre Blanc. — Moins ils sont nombreux, plus ils ont de courage. (Bruit.)

M. Brizon. — ... qui sont l'espoir du monde dans le combat contre le fléau le plus terrible qui se soit jamais abattu sur les hommes.

Ils luttent contre la guerre.

Ils luttent contre l'empire.

Ils luttent pour la paix immédiate et sans annexion. Et voici ce qu'ils disent :

« Dans cette guerre monstrueuse entre deux coalitions formidables, dans cette guerre désormais immobilisée, malgré le flux et le reflux des batailles, il n'y a et il n'y aura ni vainqueurs ni vaincus. Ou plutôt tous seront saignés, ruinés, épuisés.

Avec la jeunesse dans la tombe, les meilleures générations sacrifiées, la civilisation en partie détruite, la fortune perdue, la désolation partout, une victoire serait-elle une victoire ?

« Et s'il y avait, par malheur, des vainqueurs exaspérés et des vaincus irrités, la guerre recommencerait pour la vengeance, pour la revanche.

« Car la guerre n'a jamais tué la guerre.

« Il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher les guerres futures : c'est la victoire du socialisme en Allemagne et dans les autres pays, sur les classes, les gouvernements et les hommes de proie. »

Les socialistes allemands ajoutent :

« Les gouvernements européens, avec leur diplomatie secrète et leurs appétits de conquêtes, ont déchaîné la guerre. Ils la prolongent pour se sauver.

« Les peuples veulent la paix. Ce sont eux, ce sont les paysans, ce sont les meilleurs ouvriers de la civilisation qui tombent en masse, victimes d'une guerre qui n'est pas la leur, puisqu'elle n'a pas pour but d'écraser la féodalité internationale qui les exploite. »

Et ces héroïques socialistes de la minorité allemande concluent :

« Les nations, leur territoire et leur liberté sont sauvés par l'héroïsme invincible de leurs soldats.

« La prolongation n'est plus, depuis longtemps déjà, qu'une barbarie militairement inutile.

« Il faut arrêter la guerre. Assez de morts ! Assez de ruines ! Assez de souffrances !

« Il faut obliger notre gouvernement à déclarer ses conditions précises de paix. Il faut lui imposer la paix immédiate sans annexions. Si nous faisons cela, nous savons qu'il y aura dans les autres pays des socialistes et des hommes de bonne volonté pour exercer la même pression contre la guerre, pour la paix, pour la liberté des peuples.

« Pleurons les morts, crient-ils, et sauvons les vivants. Sauvons les travailleurs pour le socialisme. Sauvons les milliards pour relever les ruines, panser les blessures et faire les réformes socialistes. Sauvons tout ce qui peut encore être sauvé : le monde en a besoin pour renaître à l'espérance. »

A ces hommes-là, messieurs, mes amis Alexandre Blanc, Raffin-Dugens et moi, avec la certitude que notre geste ne tombera pas dans le vide, avec la conviction d'agir en bons Français comme en bons socialistes, nous tendons nos mains fraternelles du haut de la tribune française!

MM. Alexandre Blanc et Raffin-Dugens. — Très bien !

M. Brizon. — Eux et nous, nous sommes fidèles aux antiques décisions des congrès socialistes internationaux, d'après lesquels si la guerre éclate malgré tout, c'est le devoir des classes ouvrières de s'entremettre pour la faire cesser promptement.

Pour aider ces hommes dans leur rude combat contre la guerre, pour la paix sans annexions, pour un armistice immédiat (Bruit) nous déclarons que leurs paroles citées sont aussi les nôtres. Nous protestons contre le discours de Nancy. (Interruptions et bruit.)

M. le Président. — Je vous rappelle formellement à l'ordre et je vous invite à ne pas continuer sur ce ton. (Très bien ! très bien !)

M. le Ministre des Finances. — Vous n'en avez pas le droit...

M. Mayéras. — Le discours de Nancy est anticonstitutionnel. (Bruit.)

M. Alexandre Blanc. — Nous le prenons ce droit.

M. le Ministre des Finances. — Vous n'avez pas le droit... (Bruits sur les bancs du parti socialiste.)

Au centre. Retournez donc en Suisse !

M. le Président. — Je ne laisserai pas mettre ici en cause la personne de M. le Président de la République.

J'ai peut-être mal entendu une autre phrase, car M. Brizon parlait bas...

M. Raffin-Dugens. — Personne n'est nommé.

M. le Président. — Laissez-moi faire mon devoir. (Très bien ! très bien !)

Voulez-vous, monsieur Brizon, relire votre dernière phrase ?

M. Victor Dalbiez. — Ne parlez pas de Nancy, parlez de l'acte inconstitutionnel de Nancy. (Bruit.)

M. le Président. — Je ne peux pas vous permettre de parler ainsi.

M. Raffin-Dugens. — Personne n'est nommé.

M. Mayéras. — Mais tout le monde a compris.

M. le Président. — Vous avez parlé, je crois, d'armistice immédiat. Si c'est l'opinion des socialistes allemands, je ne dis rien ; si c'est la vôtre, je ne puis laisser passer cette parole sans protester.

M. Brizon. — C'est la nôtre aussi. (Exclamations et bruits.)

M. le Président. — Alors je proteste énergiquement. (Très bien ! très bien !) Aucun Français ne pourrait accepter ni un armistice immédiat, ni une paix qui seraient, devant les violations répétées du droit, une détestable abdication. (Vifs applaudissements.)

M. Alexandre Blanc. — Nous reconnaissons que notre déclaration aura plus de succès dans les tranchées qu'ici. (Bruit.)

M. Brizon. — Nous refusons de voir tomber nos soldats pour donner Constantinople à la Russie... (Vives protestations et bruit.)

M. le Président. — Ce langage est intolérable, il blessera tous les cœurs français. (Vifs applaudissements.) Vous ne devriez pas parler ainsi pendant que le sang coule là-bas.. (Vifs applaudissements.)

M. Brizon. — Nous regrettons le mauvais emploi des milliards perdus pour le peuple et nous votons contre les crédits de guerre, pour la paix, pour la France, pour le socialisme. (Exclamations prolongées. Bruit.)

MM. Alexandre Blanc et Raffin-Dugens. — Très bien ! très bien !

M. Duclaux-Monteil. — Je constate que, dans la Chambre française, il n'y a que trois socialistes pour approuver de pareilles paroles ! (Applaudissements.)

M. Alexandre Blanc. — Il y a beaucoup de soldats qui pensent comme nous. (Bruit.)

J'ai tenu à placer sous les yeux de nos lecteurs le texte même de l'*Officiel*, sur lequel la Censure n'oserait se permettre de porter un ciseau sacrilège.

Mes articles sur les « profiteurs de la Guerre » prennent fin dans ce présent numéro de C.Q.F.D., je renvoie au numéro de la semaine prochaine l'article que je me propose de consacrer à l'attitude de Brizon, de Blanc et de Raffin Dugens, et

Sébastien FAURE.

Ce qui se dit
Ce qui se fait

Mise au point.

Dominicalement, Laurent Tailhade pond pour l'*Œuvre* une chronique des livres. La dernière est déplorable ; recueil, en partie, de basses injures et de fielleux mensonges magistralement assaisonnés. L'auteur de la *Ballade Solness*, du sonnet *Conscrits* et autres pages de révolte est définitivement classé parmi les histrions de plume, il se complaît au *Pays du Mufle*, et s'agite *A Travers les grouins*. Qu'on en juge plutôt par ces lignes écrites au sujet du livre de Marcelle Capy : *Une voix de femme dans la mêlée* :

Mme Marcelle Capy est, avec M. Fernand Desprès, l'une des saintes femmes qui suivraient à la trace M. Romain Rolland si ce « chrétien à musique » — ainsi le nomme William Vogt — n'avait prudemment gagné la terre étrangère, d'où, tout en faisant des spéculations heureuses et profitant au mieux des morts et des blessés, il traite de cannibales, voire de « lâches », ceux qui, bêtement, se font tuer pour leur pays.

Romain Rolland, si bien exécuté par William Vogt dans sa plaquette : *A propos du moins romain...*, désertant les papiers crasseux où terrorise Sébastien Faure, où Georges Pioch barytonne, a pris le temps d'écrire pour sa dévote une préface toute redondante de suffisance et de pédantesque vanité.

Que vient faire ici Fernand Desprès, et que veut dire d'éblouissant mercenaire de lettres ? Un tel mandarin de la syntaxe est incapable d'inadvertance ; que signifie alors cette confusion des sexes ? Serait-elle le résultat d'habitudes invétérées, d'une sorte de déformation professionnelle ?

Et voici des propos inqualifiables sur Romain Rolland ; ce grand honnête homme dont la pensée n'est pas nôtre entièrement, mais dont nous admirons la haute probité morale, ne se sentira certainement pas atteint par cette boue.

Il méprisera les propos de ce jongleur d'écritoire, dont la méchanceté n'a d'égale que la patience, alors qu'il torture son cerveau et les dictionnaires pour en extraire quatre lignes.

Romain Rolland soutient dans cette Suisse hospitalière — îlot de raison au milieu d'une Europe en folie — un idéal de bonté, il l'applique même, rendant aux prisonniers et aux éprouvés de multiples services. De cela, Tailhade n'a cure, jaloux seulement d'un tirage qu'il n'atteignit jamais. Romain Rolland n'a nullement écrit dans « ce papier crasseux où terrorise Sébastien Faure », nous le regrettons, ayant le « mauvais goût » de préférer sa prose humaine et fraternelle aux épilepsies verbales de Laurent Tailhade, capricantes arabesques d'une girouette à la recherche — si j'ose dire — d'un quelconque graisseur.

Quant aux ironies d'un William Vogt, qui donc se pourrait préoccuper des dires de ce métèque trop « Français » ?

Profitant des injures de l'ex-apologiste de Ravachol, désormais embauché parmi les « Littérateurs du Territoire », nous adressons à Romain Rolland le témoignage de notre sympathie.

A fréquenter les sycophantes de l'*Œuvre*, Laurent Tailhade ne réussit qu'à propager, chez tous les témoins de sa vie littéraire, la conviction, de plus en plus absolue, que « l'impécuniosité des temps » est sa seule raison d'écrire.

Jadis — avant la lettre à Arthur Meyer — il n'en était pas ainsi, « mais où sont les neiges d'antan ? »

Le Traité de Francfort.

Le *Matin*, où s'épanouissent MM. Bunau-Varilla, Sapène, Decourcelles et consorts, est vraiment le plus parfait organe de l'abrutissement national.

Cette fois, sous prétexte de lutter pour la « *Liberté commerciale* », le *Matin*, falsifiant l'histoire économique, présente le fameux *article 11* du traité de Francfort comme la cause de l'infériorité de l'Industrie française, alors que se doivent seulement invoquer, en l'espèce, la routine et l'ignorante paresse.

Le *Matin* conclut :

D'une façon générale, les industriels français réclament la dénonciation de toutes nos conventions afin qu'à la conclusion de la paix nous ayons recouvré notre pleine autonomie douanière.

C'est là que perce le bout de l'oreille protectionniste.

M. Yves Guyot publia naguère dans le *Journal des Economistes* une série d'articles fort documentés sur les causes économiques de la guerre. Il fit justice des idées erronées sur le fameux *article 11* soumettant la France et l'Allemagne au traitement réciproque de la « nation la plus favorisée». Beaucoup s'imaginent que cet article fut au seul avantage de l'Allemagne. *Erreur !* En 1912, l'Allemagne nous vend pour 1 *milliard* et nous lui vendons pour 822 *millions*. La différence étant due à la houille, on voit combien sont fausses les affirmations plus haut citées.

Economiquement, dit M. Yves Guyot, la déclaration de guerre fut une pure folie.

Enfin, loin de vouloir élever une chinoise « *muraille douanière* », source de conflits futurs, il préconise l'interdiction du protectionnisme, et le libre échange imposé à toutes les puissances européennes, l'Allemagne y compris.

Cela aurait comme résultat certain d'obliger au travail les petits profiteurs, dont les bénéfices ne subsistent qu'artificiellement par suite d'une arbitraire protection. Quel pavé dans la mare des « petites combinaisons » !

Comme conclusion, nous citerons la phrase d'Emerson qui fut naguère publié par l'*Union des Métaux* :

C'est une basse économie politique que celle de comploter pour couper la gorge à la concurrence étrangère.. d'exclure les autres par force en leur faisant la guerre, ou d'établir des tarifs préférentiels pour les plus mauvaises de nos marchandises. Mais les victoires réelles et durables sont celles de la Paix et non de la Guerre. La voie pour concurrencer l'artisan étranger, ce n'est pas de le tuer, mais de surpasser son œuvre.

Question indiscrete.

Du compte rendu de la Chambre publié par l'*Humanité* :

Le RAPPORTEUR de la Commission du budget dit que les indemnités du gouverneur militaire de Paris ont été réduites de 45.000 à 36.000 francs.

Mayéras. — Quelle justification pouvez-vous fournir du chiffre de 36.000 francs ? Comment justifier, d'autre part, que le général en chef touche plus de 100.000 fr. de frais de service ?

Traditions.

Sous ce titre, l'incomparable Zette de l'*Œuvre* nous convie à l'obscurantisme forcené ; nous ayant conté la résistance héroïque des Chouans contre la réforme Honnorat, cette femme aimable écrit :

Ce qu'ils ont, les paysans de France ? Ils ont un respect profond des vieilles traditions, une religion de l'habitude, dont on ne saurait les blâmer, même lorsque leur attachement devient de l'entêtement.

Remarquez, monsieur le maire, quils ne sont pas encore convertis au système métrique : ils mesurent l'espace, non par kilomètres, mais par lieues ; non par hectares, mais par arpents, ou bosselées de terre. Ils mesurent les liquides, non par litres, mais par chopines. Ils comptent l'argent, non par francs, mais par écus et par pistoles.

Nous ignorons si, réellement, les paysans vendéens sont aussi attardés que le prétend l'ineffable Zette. En ce cas, nous ne voyons aucun motif de joie, bien au contraire nous songeons avec douleur et colère que c'est à l'existence d'indécrottables brutes de cet acabit que doivent leur puissance malfaisante les « dirigeants » des troupeaux humains.

Secrets ?

A propos du comité secret, M. Clemenceau écrit dans l'*Homme enchaîné* :

Il se peut qu'on allègue la nécessité de ne pas livrer au public les faits dont la séance secrète eut pour but d'amener la révélation. *Encore faudrait-il, pour justifier ce mystère, que ces faits ne fussent pas connus des Allemands eux-mêmes*, car ce serait dire, en ce cas, qu'on se propose uniquement de les cacher aux Français.

Pourrons-nous dire au *Tigre* qu'en ce moment la presse allemande semble écrire pour les Français comme la presse française pour les Allemands ? C'est sans doute pourquoi il est normal que ni Français ni Allemands ne puissent exprimer publiquement ce qui se passe dans leurs pays respectifs.

Poésie ?

L'*Intransigeant* ne perd pas une occasion de se distinguer. M. Bailby a su grouper une rédaction de choix ; le plus étonnant est qu'il ait fait appel à une collaboration féminine !

Mme Cora Laparcerie-Richepin a pondu — si l'on peut dire — pour notre si « parisien » confrère cinq quatrains vraiment dignes de la firme Richepin. Cette femme charmante vitupère l'embusqué :

Je te hais de n'avoir pas fait ta part d'effort.
Embusqué, tu choisis l'infamie à la mort !

Il y a même des menaces pour les gens qui ont le cœur faible :

Toi malade? Qui donc a détraqué ton cœur?
..... c'est la peur, c'est la peur....
Mais nos vainqueurs vont revenir... Prends [garde !

Mme Cora Laparcerie nous exiba jadis aux *Bouffes-Parisiens* des cuisses fort belles, se revendiquera-t-elle de son incontestable supériorité callipyge pour justifier sa prétention à écrire en vers — et quels vers ! — des choses si conformes à l'Union sacrée ?

Monsieur Bergeret continue.

Si le bon abbé Jérôme Coignard était parmi nous, il serait sans nul doute fort étonné des faits et gestes de son créateur.

Anatole France vient de combiner son éloquence avec celle de Barthou — qui l'eût cru ? —

Vraiment, M. France a tort de ne pas siéger sous la coupole, son fauteuil vide doit se lamenter.

Ses derniers discours nous démontrent pourtant clairement qu'il est en tous points digne de s'asseoir entre Edmond Rostand, Jean Richepin... et les autres.

En Allemagne.

Différents organes suisses nous apprennent que :

— L'attitude de Liebknecht arrêté le 1er mai dans les circonstances que l'on sait a été approuvée par la majorité de ses électeurs (Spandau).

— Les électeurs de Elberfeld-Barmen ont voté une adresse de sympathie à Liebknecht.

— Les délégués socialistes de la circonscription de Nieder-Barnim ont approuvé la minorité par 129 voix contre 16.

— Une réunion tumultueuse a eu lieu à Dresde. Une motion sur la politique majoritaire a été votée par 302 voix contre 291.

— L'Association libre des Etudiants de Berlin décide de combattre l'instruction militaire, qu'il est question d'imposer à la jeunesse après la conclusion de la paix. Elle voit dans cette instruction une grave atteinte à la vie de la jeunesse. Elle prend l'engagement d'aider ses camarades plus jeunes.

— Le *Textilarbeiter*, organe de l'Union des tisserands allemands, publie un article intitulé : « 2.000 », dans lequel il est dit que 2.000 familles sont, dans cette seule Union, plongées mensuellement dans le deuil, et qui se termine en souhaitant que cette parole du pape : *L'Univers réclame à grands cris la paix*, retentisse enfin dans le monde.

En Suède.

A la suite de la condamnation d'Hoglund à 3 ans de travaux forcés, le président de la Chambre a demandé de déclarer vacant le siège d'Hoglund.

La proposition du président a été repoussée par 94 voix contre 75. Ce résultat peut être considéré comme une démonstration contre la condamnation d'Hoglund.

En Suisse.

— Des réunions contre l'arrestation de Liebknecht, d'Hoglund, etc., ont été tenues à Zurich, à Berne et à La Chaux-de-Fonds.

En Russie.

Le journal socialiste *Notre Voix*, paraissant à Samara, peut imprimer au sujet du voyage en Russie d'Albert Thomas :

Qui aurait pu prévoir qu'un leader socialiste authentique serait reçu en Russie ?

On n'aurait sans doute pas cru un homme affirmant avoir vu ledit leader socialiste assister à une messe solennelle à Notre-Dame-de-Kazan, à l'occasion de l'anniversaire de S. M. l'Impératrice Alexandra, et quitter le saint lieu dans une voiture de la Cour ornée d'aigles et accompagnée des valets aux livrées rouges... Le ministre socialiste a su remplir les obligations imposées par l'étiquette tout comme un quelconque ministre.

L'impérialisme contemporain a lié par une chaîne de solidarité les éléments hétérogènes de la société actuelle.

Vivre, c'est s'adapter, disent Darwin et Aristide Briand.

En Italie.

De l'*Era Nuova* :

Dans la patrie de Garibaldi et de Rapisardi, ont beau jeu tous les sacristains hydrophobes et les béguines hystériques! Ils sont tous sortis de leurs couvents pour propager, avec l'assentiment du gouvernement, la morale de saint Alphonse et le fanatisme de sainte Catherine.

Il n'y a pas qu'en Italie !

D'autre part, *Il libertario*, de La Spezzia commente la réunion de Kienthal :

En France, les trois députés qui furent à Kienthal ont été convoqués devant les assises du Parti ! Heureusement qu'ils n'ont pas pris la chose au tragique !

Puis notre confrère, parlant de *C. Q. F. D.*, manifeste sa sympathie. Nous l'en remercions en toute camaraderie.

Notes administratives

1. — Nos bureaux sont installés au numéro 69 du boulevard de Belleville. Tous nos services y sont installés.

2. — C'est à cette adresse et à l'Administration de C.Q.F.D. que doivent être envoyées toutes les correspondances.

3. — De huit heures du matin à huit heures du soir, nos bureaux sont ouverts.

4. — Nos camarades y trouveront : livres, brochures, journal.

5. — Les convocations et communications doivent nous parvenir le mardi, le mercredi matin AU PLUS TARD pour paraître dans le numéro de la semaine.

6. — Lettres, mandats, abonnements, commandes de librairie, souscriptions, demandes d'expédition, réclamations, etc., tout doit être adressé à l'Administrateur, 69, boulevard de Belleville, Paris (XIe).

7. — Nous prions nos camarades de ne jamais nous payer en timbres-poste. Quelle que soit la somme, qu'ils nous l'envoient en mandats ou en bons de poste.

Boîte aux lettres

E. T. — Reçu article de *La Croix*. Merci. Y répondrai prochainement. S. F.

Déclaration de Stanley-Ixley, de Bristol. — Censure interdit la reproduction.

Salmon, à Belleville-le-Comte. — Abonnement inscrit.

Chevenard, Lyon. — Envoyez dessins critiques d'actualité. Verrons ce qu'ils valent et s'il est possible de les utiliser.

Léon Turot. — *Ce qu'il faut dire...* ne publie pas d'annonce de ce genre. Adressez-vous à l'*Echo de Paris*.

Léon Prouvost, à Raphaël. — Bien reçu lettre. Merci. A. M.

Le camarade Maxime Henri Roy est prié de donner de ses nouvelles à Chatris, 33, rue des Grilles, à Pantin.

Georgina. — Soyez sans inquiétude. Je sais de quoi nos adversaires son capables et je suis sur mes gardes. Et puis, advienne que pourra!

Parisot. — Tant pis pour les clients du grand restaurant du Rocher, passage Jouffroy, qui n'ont pas le courage de plaquer.

P. D., Lyon. — Votre article sur les loyers a été supprimé par la censure.

Barreau. — Payez vos contributions, si vous voulez éviter sommations et frais ; réclamez le paiement de votre retraite.

C. Bougon. — « Pour plaire à la Censure » passera si Anastasie le permet, dans le prochain numéro.

Gosselin. — L'idée est bonne et originale ; mais forme différente est à désirer. T'écrirai, à ce sujet, dès que j'en aurais le temps.

Nombreux correspondants. — Prenez patience. Il sera répondu à toutes vos lettres. Mais laissez-nous quelque répit.

Service de la Librairie. — Même réponse que ci-dessus aux camarades qui nous ont commandé livres et brochures.

Villers, à St-Denis. — Nous ignorons démarches à faire pour faire valoir vos droits ; nous ne pouvons donc vous donner les indications utiles. Regrets.

Bécirard. — Reçu. Merci.

Terrassiers. Produits chimiques. — Envoyez communiqués avant le mercredi.

Lavet. — Les ouvrages rayés sont épuisés.

Ule. — Nombreuses lettres pour toi.

Bizeau. — « Anniversaire » et « Fleur de Terroir » mangés par Anastasie.

A nos dépositaires de province — Pour éviter des frais inutiles, ne pas nous retourner les bouillons. La partie de l'en-tête portant la date des numéros invendus nous suffit. Nous l'envoyer avec le règlement du mois.

Mme Fantoni, Marseille. — Rien reçu. Ne payez jamais en timbres-postes.

Cormier Léon, à Issoire. — Votre adresse étant imprimée, la Poste seule est en cause. Réclamez.

Annet Beaujeu. — Nous sommes submergés de copie. Votre nouvelle est trop longue ; l'action en est obscure et sans grand intérêt. Ne pouvons insérer. Merci quand même.

Flaudrin. — Bertrand nest pas inscrit comme abonné. Allons nous informer au sujet de Menut.

CONVOCATION

Lyon. — Le groupe des amis de C.Q.F.D. organise une sortie champêtre le jour du 14 juillet (Environs du Mont-Cindre). Les détails paraîtront dans le prochain numéro. Prière aux camarades qui veulent se joindre au groupe d'assister à la réunion de jeudi, à l'Unitaire, rue Boileau.

Notre journée à la campagne

Le vendredi
14 Juillet 1916

NOTRE JOURNEE A LA CAMPAGNE

Tous les lecteurs
de
Ce qu'il faut dire...
leur famille
et leurs amis
sont invités
à prendre part
à cette excursion

Environs de Paris

Sortie peu coûteuse

Endroit agréable

Programme superbe

Nous ne pouvons pas encore faire connaître, dans tous ses détails, le programme de cette journée. Mais nous ne voulons pas retarder davantage le plaisir que ressentiront nos lecteurs en apprenant que les **Enfants de la Ruche** prendront part au concert qui, dans l'après-midi, sera offert aux amis de **Ce qu'il faut dire...** »

Nous pouvons ajouter que rien ne sera négligé pour que cette journée laisse, dans l'esprit et le cœur de tous, une heureuse impression.

SOUSCRIPTION

Un copain, 1 fr.; Massot, 0,50 ; Cahé, 1 fr.; un poilu par force, 1 fr.; *Georgina*, 2,50 ; H. Debecchi, 1 fr.; Oidja, 1,50 ; un lecteur, 1,85 ; un camarade, 0,50 ; Cauzard, Rodriguez, 3,50 ; collecte faite par les matelots à Brest, 8,50.

Quelques-uns de chez Clément-Bayart, 6,50. Total : 29,35. Listes précédentes : 688,70. Total général : 718,05.

DANS LES SYNDICATS

CHEZ LES OUVRIERS DE LA LOIRE

Congrès Annuel

L'Union des Syndicats ouvriers de la Loire tenait son congrès annuel le 28 mai dernier. Vingt-cinq délégués y représentaient 34 organisations de St-Etienne, Firminy, Rive-de-Gier, Roche-la-Molière et Roanne.

Le congrès a tenu deux séances ; à la première furent approuvés le rapport moral sur la situation de l'Union départementale présenté par son secrétaire, M. Grégoire et le rapport financier exposé par M. Lecroix, trésorier.

A la deuxième séance, le congrès vota les différents ordres du jour suivants :

SUR LA SITUATION GÉNÉRALE

Les délégués au congrès, après avoir entendu l'exposé des rapports envoyés, l'un par le camarade Merrheim, délégué de la Loire, sur les séances du Comité confédéral ; l'autre par le camarade Saint-Venant, sur sa tournée de conférence dans la Loire ;

17 lignes censurées

Ont voté en faveur de cet ordre du jour : Tous les délégués de St-Etienne ; Firminy ; Rive-de-Gier et Roche-la-Molière, soit : 19 voix.

Ont voté contre : neuf syndicats de Roanne. Plus, deux abstention, de Roanne.

REPRISE DES RELATIONS INTERNATIONALES

2e Ordre du jour

Les délégués émettent le vœu que la C. G. T. n'organise pas une conférence du prolétariat des pays alliés sans avoir préalablement consulté les Unions départementales.

Adopté à l'unanimité.

MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

3e Ordre du jour

Le congrès se rallie à l'unanimité au projet de réglementation et de contrôle élaboré par le Comité confédéral.

VIE CHÈRE

Le congrès engage les travailleurs à se grouper dans des coopératives de production et de consommation, en faisant comprendre à la masse que, si elle reste inorganisée, elle n'obtiendra aucun avantage tant au point de vue des salaires qu'au point de vue de la diminution des objets nécessaires à la vie.

Avant de se séparer, les délégués maintiennent en fonctions pour l'année 1916, M. Grégoire comme secrétaire et M. Lacroix comme trésorier.

CHEZ LES BRIQUETEURS-FUMISTES

Voici le texte de la circulaire envoyée aux patrons et aux chambres syndicales patronales du bâtiment et des constructeurs d'usines :

« Devant l'élévation constante du coût de la vie, les travailleurs se voient obligés de faire appel à votre esprit de justice sociale et de bonne considération envers leurs collaborateurs, compagnons et aides que vous occupez, en vue de vous inviter à vous rencontrer avec les délégués-ouvriers afin de trouver un terrain d'entente pour le relèvement des salaires.

« Pour beaucoup de patrons qui, à l'heure actuelle, paient les compagnons bien au-dessus des tarifs, la tâche sera facile car il n'y aura autant dire qu'à homologuer ce qui existe déjà presque partout. Mais il ne saurait vous échapper que l'écart entre les salaires des compagnons et des aides ne constitue pour ces derniers qu'un prix de farine et qu'il serait de votre intérêt d'avoir des aides bien qualifiés, véritables collaborateurs du compagnon, tandis que les prix actuels, vu la cherté de la vie, ne les incitent qu'à se diriger vers d'autres professions au grand détriment de la bonne marche de production.

« Dans l'espoir que vous prendrez cette demande en considération, pour établir une heureuse entente avec nos délégués de la Commission mixte et un esprit de concorde entre tous les travailleurs, qu'ils soient patrons ou ouvriers, une base plus conforme aux nécessités actuelles de la vie.

« Dans l'espoir de vous lire conformément à nos sincères désirs de concorde générale, veuillez agréer nos sincères salutations. — Pour et par mandat : *Le secrétaire général* : BUSSET. »

CHEZ LES TERRASSIERS

Ordre du jour

Les camarades terrassiers, maçons d'art, cimentiers et leurs aides, réunis en assemblée générale le dimanche 25 juin, sur convocation de leurs syndicats respectifs,

Après avoir entendu les militants des organisations intéressées faire l'exposé des démarches faites près des pouvoirs publics et des entrepreneurs pour solutionner les divers conflits existants, enregistre les résultats obtenus, pour la corporation des terrassiers et de ceux qui, inévitablement, vont suivre, pour les maçons d'art, cimentiers et leurs aides, groupés dans le syndicat du Bâtiment ;

Décident de resserrer les liens qui doivent les unir dans leurs syndicats, et de donner une recrudescence d'activité sur leurs chantiers pour faire aboutir les revendications des maçons d'art cimentiers et de leurs aides travaillant sur les travaux publics ;

S'engagent à poursuivre la lutte plus ardente que jamais pour généraliser sur tous les chantiers exécutés dans le département de la Seine le prix de un franc de l'heure comme minimum de salaire, ce prix étant la base des premières revendications déposées.

Envisagent la possibilité d'imposer par leur action syndicale la revision des prix de série dès que les préliminaires de paix seront engagées entre les belligérants actuellement aux prises par les armes.

Ces prix devront être établis en rapport avec le coût de la vie de l'époque que l'action s'engagera pour le rétablisssement en parallèle des avantages acquis à la suite des nombreuses luttes antérieures à la déclaration de guerre ;

Déclarent être résolus à s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir à toutes rétrogradations sociales dans leur vie économique ;

7 lignes censurées

VIENT DE PARAITRE
LA QUESTION DES LOYERS
LE PROBLEME DE LA VIE CHERE
Solutions proposées par le journal
« CE QU'IL FAUT DIRE... »

En vente au bureau du journal, 69, boulevard de Belleville.
Un exemplaire, Cinq centimes ; par la poste, 10 centimes.
25 exemplaires, 1 franc ; 50 exemplaires, 1 fr. 75 ; 100 exemplaires, 3 francs.
Prix spéciaux pour des quantités supérieures à cent.

Le gérant : VANDAMME.

FÉDÉRATION DU LIVRE — MARQUE SYNDICALE — PARIS-2e SECTION

Travail exécuté par des ouvriers payé au tarif syndical.

IMPRIMERIE FRANÇAISE (Maison J. Dangon)
123, rue Montmartre, Paris (2e)
Georges DANGON, Imprimeur.